

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LEZE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 72/2017

Objet : Ouverture d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)/ contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE), à temps complet pour une durée de 12 mois renouvelable. Développement du territoire de la Communauté de Communes Lèze Ariège

L'an deux mille dix sept et le 04 avril à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge

PRESENTS : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

POUVOIRS : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

ABSENTS EXCUSES : M. DIDIER Claude

ABSENTS NON EXCUSES : M. MARQUIER Serge, M. MAGGILOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée les dispositions de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et du décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 relatifs au dispositif CUI-CAE.

Il précise que le contrat unique d'insertion (CUI) peut être conclu sous la forme d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) dans le secteur non marchand.

Le CUI est un contrat de travail de droit privé; CDD de 12 mois pouvant aller jusqu'à 18 ans période de reconduction comprise.

Son objectif est de favoriser l'accès rapide à un emploi durable des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

La durée hebdomadaire de travail est de 20 à 35 h sauf exception.

Considérant que suite à la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes se doit de se doter d'un accompagnement au sein des services afin de développer les divers projets au sein du territoire intercommunal.

Considérant ce qui précède, Monsieur le président propose aux membres de l'assemblée l'ouverture d'un contrat CUI-CAE au sein des services transversaux de la Communauté de Communes en qualité d'agent polyvalent de développement du territoire à compter 1^{er} mai 2017, à temps plein, et d'une durée de 12 mois, renouvelable deux fois sur une période de 2X6 mois supplémentaires, sans pour autant dépasser 24 mois sur ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **Décide** l'ouverture d'un contrat unique d'insertion sous le dispositif CUI-CAE, à temps complet pour une durée déterminée d'un an, renouvelable deux fois sur une période de 2x6 mois sans pouvoir excéder 24 mois à compter du 1^{er} mai 2017 ;
- **Déclare** la vacance de poste au centre de Gestion de la fonction publique de la Haute-Garonne ;
- **Mandate** ce dernier à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires afin de pourvoir le poste correspondant ;
- **Mandate** ce dernier à l'effet de procéder à l'ajustement des crédits nécessaires aux budgets général 2017 et à venir de la Communauté de communes

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le



ID : 031-200068807-20170404-72_2017-DE